



STANDING OFFER

DESIGN, DEVELOPMENT AND ADMINISTRATION OF ONLINE SURVEYS, DESCRIPTIVE STATISTICAL ANALYSIS, QUALITATIVE DATA ANALYSIS, DATA VISUALIZATION, REPORTING AND PRESENTATION SERVICES CANADA COUNCIL FOR THE ARTS

****Le français suit****

Questions and Responses

Question: "Being [a foreign] Research company, are we eligible to bid for this request for proposal? We've experience of working with international clients from Canada, Singapore, India etc."

Response: Regardless of the country of origin of service providers, the contractor/bidder must ensure the processing, storage, or transmission of data that has been categorized as Protected A (confidential - organizations) and Protected B (personal information), is secure and is stored within boundaries of Canada or within the premises of the Canada Council for the Arts. Bidders and contracts are required to provide evidence that personal and/or confidential information will not reside outside of Canada's jurisdiction. All contracts and Requests for Proposals (RFP) involving Privacy Act information must adhere to the [Direction for Electronic Data Residency](#). Furthermore, it is also imperative to demonstrate a capacity to work in both Canada's official languages, English and French.

Question: "I would like to know about the budget rate, is it necessary to mention the hourly rate or else we can go with the cumulative fees according to the needs of the projecthhh [sic]?"

Response: The Rates and Services Grid should be completed with the hourly rates for each activity.

Question: "Could you please confirm that Canada Council will provide sample (i.e., email addresses for grant recipients) for the purposes of its surveys, and that none of the surveys will require use of an online panel to access the target audience (such as the general public, or arts attendees)? This is important because the cost implications are different for client-provided sample compared to online panel sample."

Response: The Canada Council for the Arts will provide the contact information for the defined sample (full name and email addresses). The sample will be defined by the firm. None of the surveys that are contemplated in this Standing Offer will require the use of an online panel.

Question: "Appendix 2 part B item d indicates "references or testimonials from two clients". Is it sufficient to provide name and contact information for the Canada Council to contact for a reference?"

Response: It is sufficient to provide the name and contact information for the Canada Council to contact for a reference; however, the inclusion of testimonials may strengthen the vendor's proposal.

Question: "Is there a more specific breakdown of the "points earned" matrix mentioned on page 4?"

Response: The breakdown of the "points earned" matrix is as follows:

- *Service and Quality of Work: 5%*
- *Education and Experience: 5%*
- *Technical Expertise: 10%*



- *Work Samples: 15%*
- *Suitability of Vendor and Risk: 10%*
- *References: 5%*
- *Pricing: 35%*
- *General Perception: 15%*

Question: "Appendix 2, Part B indicates that the supplier information should be a maximum of 4 pages minus section "h". Could we confirm that this is an error and your intention was section "i" (examples of work)?"

Response: Part B should be a maximum of 4 pages minus section "i" (examples of work).

Question: "Should the "examples of work" be attached as an appendix to the submission?"

Response: Yes, the examples of work should be attached as an appendix to the submission.

Question: "Appendix 2 stipulates Part A is max 1 page long, Part B is max 4 pages long, and there are no page clarifications for Part C: Suitability of the Supplier. Could you clarify whether this section is expected to fit in the 5 pages?"

Response: Part A is maximum one page long; part B is maximum 4 pages long; and part C is maximum one paragraph (70 words) long. The sum of the 3 parts should not exceed five pages long.

Question: "Appendix 2 Part B stipulates that the proposal must provide the Supplier Information in a maximum of 4 pages, minus section H. Section H corresponds to a "brief description of the supplier" (60 words). Can you confirm that section H is NOT to be counted as part of the 4 pages allocated for section B?"

Response: Section H (60 words) will be counted as part of the four pages allocated to Part B.

Question: "Can section I (examples of work, max 20 pages) be submitted as an appendix?"

Response: Section I (maximum 20 pages long) should be included as an appendix.

Question: "Can you clarify whether sections J (quality assurance), and K (rates and services grid provided in RFP Appendix 1) are expected to be included in the 4 pages?"

Response: Section J (quality assurance) will be counted as part of the four pages allocated to part B; section K may be submitted as an appendix.



APPEL D'OFFRES À COMMANDES CRÉATION, CONCEPTION ET ADMINISTRATION DE SONDAGES EN LIGNE, ANALYSE STATISTIQUE DESCRIPTIVE, ANALYSE STATISTIQUE QUALITATIVE, VISUALISATION DES DONNÉES; RAPPORTS ET PRÉSENTATION AU CONSEIL DES ARTS DU CANADA.

Questions et réponses

Question : En tant que firme de recherche [étrangère], avons-nous le droit de répondre à la demande de propositions? Nous avons l'habitude de faire affaire avec des clients internationaux situés au Canada, à Singapour, en Inde, etc.

Réponse : Sans égard au pays où les fournisseurs de services ont leur siège, l'entrepreneur / le soumissionnaire doit assurer le traitement, le stockage et la transmission des données de catégories « Protégé A » (confidentiel, organisations) et « Protégé B » (renseignements personnels) et doit veiller à que ces données soient conservées en lieu sûr à l'intérieur des frontières canadiennes ou dans les locaux du Conseil des arts du Canada. Les soumissionnaires doivent démontrer, et cela doit être indiqué dans les contrats, qu'aucun renseignement personnel ou confidentiel ne sera conservé en dehors du territoire du Canada. Tous les contrats et toutes les demandes de propositions (DP) en lien avec la Loi sur la protection des renseignements personnels doivent être conformes à l'orientation relative à la résidence des données électroniques. De plus, les soumissionnaires doivent impérativement démontrer leurs capacités à travailler dans les deux langues officielles du Canada, soit le français et l'anglais.

Question : J'aimerais en savoir plus sur le budget. Est-il nécessaire de fournir le taux horaire, ou est-ce que le total des coûts en fonction des besoins du projet peut suffire?

Réponse : La grille des tarifs et services devrait indiquer les taux horaires pour chacune des activités.

Question : Pourriez-vous confirmer que le Conseil des arts du Canada fournira les échantillons (p. ex., adresses courriel des bénéficiaires de subventions) pour les besoins des sondages, et qu'il ne sera pas nécessaire de passer par un panel en ligne pour accéder aux groupes cibles (p. ex., grand public ou participants aux événements artistiques)? La nuance est importante, puisque les coûts diffèrent selon que l'enquête est faite à partir d'échantillons fournis par le client ou d'un panel en ligne.

Réponse : Le Conseil des arts du Canada fournira les coordonnées des membres de l'échantillon ciblé (noms complets et adresses courriel). L'échantillon sera défini par la firme. Aucun des sondages concernés par le présent appel d'offres à commande ne nécessitera l'utilisation d'un panel en ligne.

Question : Il est indiqué à l'annexe 2, partie B, point D qu'il faut soumettre « des références ou des témoignages provenant de deux clients ». Pouvons-nous simplement fournir leurs noms et leurs coordonnées au Conseil des arts du Canada, afin qu'il communique lui-même avec eux?

Réponse : Oui, le nom et les coordonnées suffisent. En revanche, sachez que la présence de témoignages pourrait donner du poids à votre proposition.



Question : Existe-t-il une version détaillée de la grille de « points attribués » dont il est fait mention à la page 4?

Réponse : Voici le détail de la grille de « points attribués » :

- *Service et qualité du travail : 5 %*
- *Formation et expérience : 5 %*
- *Expertise technique : 10 %*
- *Échantillons de travail : 15 %*
- *Compatibilité du fournisseur et niveau de risque : 10 %*
- *Références : 5 %*
- *Tarif : 35 %*
- *Impression générale : 15 %*

Question : Dans l'annexe 2, partie B, il est indiqué que la présentation du fournisseur ne devrait pas excéder quatre pages, section H exclue. Pouvez-vous confirmer qu'il s'agit d'une erreur et qu'il faudrait plutôt lire « section I » (« Exemples de travaux »)?

Réponse : La partie B devrait compter au maximum quatre pages, à l'exclusion de la section I (« Exemples de travaux »).

Question : Les exemples de travaux devraient-ils être joints en annexe de la soumission?

Réponse : Oui, les exemples de travaux devraient être joints en annexe de la soumission.

Question : À l'annexe 2, on précise que la partie A devrait faire une seule page, et la partie B, quatre pages au maximum. Toutefois, aucune longueur n'est indiquée pour la partie C, « Compatibilité du fournisseur ». La consigne du maximum de cinq pages tient-elle compte de cette dernière partie?

Réponse : La partie A doit faire une page au maximum, la partie B, quatre pages, et la partie C, un paragraphe (70 mots). Ainsi, la somme des trois parties ne devrait pas excéder cinq pages.

Question : À l'annexe 2, partie B, il est indiqué que les renseignements sur le fournisseur contenus dans la proposition ne devraient pas excéder quatre pages, section H exclue. La section H devrait consister en une « brève description du fournisseur » (60 mots). Pouvez-vous confirmer que la section H n'entre PAS dans la limite de quatre pages accordée pour la partie B?

Réponse : La section H (60 mots) est comprise dans les quatre pages permises pour la partie B.

Question : La section I (« Exemples de travaux », maximum de 20 pages) peut-elle être placée en annexe?

Réponse : La section I (maximum de 20 pages) devrait figurer en annexe.

Question : Les sections J (assurance de la qualité) et K (grille des taux et des services figurant en annexe 1 de la DP) sont-elles prises en compte dans le calcul des quatre pages permises?

Réponse : La section J (assurance de qualité) sera comptée parmi les quatre pages permises pour la partie B; quant à la section K, elle figurer en annexe.